



VILLE D'AUBY – DEPARTEMENT DU NORD
Registre des délibérations du Conseil Municipal

Publié le 10 juillet 2025

Séance ordinaire du 03 juillet 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le trois juillet à 19 heures, le Conseil Municipal, convoqué le vingt-sept juin, s'est réuni en séance ordinaire, salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard CZECH, Maire

Le Maire de la ville d'Auby certifie que la convocation du Conseil Municipal et le compte-rendu de la présente délibération ont été affichés à la Mairie, conformément à l'article L. 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales

Conseillers en exercice :

Etaient présents : Bernard CZECH, Georges LEMAITRE, Abdelmalik SINI, Dorothée LORTHIOS, Didier SZYMANEK, Lydie VALLIN, Djamel BOUTECHICHE Chantal WAGON, Brahim NOUI, Rudy CARLIER, Arlette PLOUVIN, Françoise PLATEAU, Monique MARLAIRE, Yves VALIN, Corinne DESPREZ, Christophe LOURDAUX, Bernard MOREL, Franck VALEMOIS, Marie-José FACQ, Bernard GORA, Marie-Pascale SALVINO, Jean-Pierre LESAGE, Freddy KACZMAREK, Annick BARTKOWIAK,

Absents avant donné procuration : Mathilde DESMONS à Lydie VALLIN, Philippe VERON à Didier SZYMANEK, Séverine LASNEAU à Franck VALEMOIS, Carine FIEUW à Annick BARTKOWIAK

Absent : Laurent JOVENET

Madame Dorothée LORTHIOS a été désignée secrétaire de séance

37 - SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT A L'ASSOCIATION AUBYGEOISE D'ANIMATION SOCIALE ET CULTURELLE

Madame WAGON rappelle à l'assemblée que la loi du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations impose la signature de conventions entre les collectivités territoriales et les organismes de droit privé bénéficiant d'une subvention supérieure à 23 000 €.

Cette convention a pour objet de définir les objectifs que l'association s'engage à poursuivre dans le cadre de son objet statutaire ainsi que la contribution que la Ville s'engage à apporter pour en permettre la réalisation sous réserve de l'inscription des crédits correspondants aux budgets des exercices concernés.

Dans le cadre de ces dispositions, une convention a été signée entre la Ville et le Centre social Pablo Picasso pour une durée de 3 ans de 2023 à 2025. En application de cette convention, l'AAASC, conformément à ses statuts et dans le cadre de son projet social conclu avec la CAF, s'engage à poursuivre les objectifs qui s'articulent autour des thèmes prioritaires de son projet social.

Afin de permettre à l'Association Aubysgeoise d'Animation Sociale et Culturelle AAASC, gestionnaire du Centre social Pablo Picasso, d'assurer ses missions, il est proposé d'établir une convention entre la ville et l'association et de lui octroyer une subvention d'un montant de 115 000 € au titre de l'année 2025 (montant identique à 2024).

L'association affectera les montants par secteur d'activité à son budget prévisionnel de l'année 2025 :

- Pilotage : 26 500 €
- Enfance : 30 000 €
- Jeune : 23 500 €
- Adulte insertion : 35 000 €

Cette aide financière comprend la participation de la municipalité pour les actions présentées dans le cadre du Contrat de Ville.

Vu l'avis favorable de la commission jeunesse en date du 13 Juin et du Bureau Municipal en date du 16 juin 2025, il est demandé au Conseil Municipal :

- D'approuver le versement de la subvention de fonctionnement de 115 000 euros à l'AAASC pour l'année 2025 ;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Approuve le versement de la subvention de fonctionnement de 115 000 euros à l'AAASC pour l'année 2025 ;

Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents.

La Secrétaire de Séance



Dorothée LORTHIOS



Pour copie conforme,
Le Maire



Bernard CZECH